

**Procès-Verbal**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du mardi 7 février 2023**

**Appel nominal des conseillers communautaires**

**Présents** : Monsieur Sébastien Leroux, madame Jeanne Guillouet, madame Annick Macé, monsieur Philippe Grandin, madame Sophie Pichonnier, madame Yvette Ruban, monsieur Jean-Louis Pitel, monsieur Sylvain Gaudin, monsieur Gérard Grandsire, monsieur Michel Petit, monsieur Xavier Le Menahes, monsieur Jean-Claude Bignon, monsieur Dominique Lemancel, madame Katia Halluin, monsieur Lucien Buat, madame Christine Pommier, madame Marie-Cécile Leperlier, madame Alix Dauger, monsieur Régis Duchesne, madame Isabelle Moiteaux, monsieur Pierre Madeline, monsieur Patrice Liénart, madame Marie-Françoise Frouel, monsieur Philippe Mallard, monsieur Joël Caron, monsieur Jean Onfroy, monsieur Dominique Pichonnier, monsieur Sébastien Beaufrère et monsieur François Montambault

**Excusés** : Denis Moreau, Annette Martin, Nelly Greusard et Véronique Delaunay

**Pouvoirs** : monsieur Denis Moreau donne pouvoir à monsieur Pierre Madeline, madame Véronique Delaunay donne pouvoir à monsieur Sébastien Leroux.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Sylvain Gaudin est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

Le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**PLUI : Présentation DDT de l'Orne, Rapporteur M. Mallard**

Monsieur le Président présente monsieur Planchon, directeur départemental de la Direction Départementale des Territoires, madame Desnos et madame Dewulf qui sont présents ce soir pour nous présenter la note d'enjeux de l'État.

Monsieur le Président cède la parole à monsieur Planchon.

Monsieur Planchon remercie le Président pour son accueil et se félicite de venir à Giel présenter cette note d'enjeux.

## *Présentation de la DDT*

Monsieur Petit précise que dans le cadre de la préparation de la nouvelle OPAH, une pré-étude a été réalisée et un état précis de l'habitat a été effectué.

Monsieur Planchon souligne la qualité du bâti ornaïsis mais la nécessaire réhabilitation d'une partie de ces logements.

Madame Pommier précise que sur sa commune la demande en matière de logement est plus forte que l'offre. La DDT souligne que dans le cadre du PLUI, une stratégie intercommunale permettra de répondre à la demande, en fonction d'une stratégie à construire. Cependant, les nouveaux logements ne seront pas systématiquement situés sur la commune ou la situation est la plus tendue.

Monsieur Planchon évoque les bâtiments de caractère isolés, en soulignant que la priorité doit être mise sur les bourgs, en soulignant la difficulté de maintenir des services distants : postaux, réseaux, sécurité incendie...

Il poursuit en précisant que le PLUI doit opérer une sélection des bâtiments concernés par un changement de destination en prenant en compte l'état réel de ses édifices, par rapport aux normes actuelles et les coûts induits.

Monsieur Leroux remercie la DDT pour sa présentation.

Monsieur le Président précise au Conseil communautaire que le point n°3, relatif à la mise en place de la cantine à 1€ est retiré de l'ordre du jour, pour cette séance et sera représenté ultérieurement.

### **1. Proposition de refinancement des prêts par Combo Finances, Rapporteur Mme Dauger**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission des finances et du personnel.

Madame Dauger informe qu'après avoir procédé à une analyse approfondie de tous les emprunts contractés par la CDC, le courtier Combo Finances nous a remis une proposition visant à refinancer quatre de nos prêts. Le refinancement envisagé emporterait un nouvel échéancier des contrats de prêt. Une telle mesure permettrait de dégager les premières années de nouvelles marges d'investissement, mais imposerait d'allonger la durée de remboursement des emprunts et emporterait, finalement, un coût net de 42 000€.

Madame Dauger salue le travail réalisé et la pertinence de l'étude. Cependant, dans le contexte financier actuel plutôt défavorable à ce type d'opération, le Bureau, après analyse ne souhaite pas donner suite à la proposition.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Décide de ne pas donner suite à la proposition du cabinet Combo Finances.

**2. Demande de DETR pour le remplacement des radiateurs des écoles de Bazoches-au-Houlme et de la maternelle de Putanges-le-Lac : demande de financement au titre de la DETR 2023, Rapporteur M. Duchesne**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Régis Duchesne, Président de la commission éducation et jeunesse.

Monsieur Duchesne expose qu'il serait judicieux de remplacer tous les radiateurs électriques des écoles de Bazoches-au-Houlme et de la maternelle de Putanges-le-Lac dans le but de faire des économies d'énergie importantes, vu le contexte économique actuel.

La pose serait assurée en interne, par notre service technique mutualisé. Les matériels présentés intègrent un pilotage à distance, des thermostats de précision et pour certains « un double-cœur » combinant rapidité de chauffe et diffusion de chaleur douce.

Les membres prennent connaissance des devis établis par les entreprises suivantes :

**Ecole maternelle de Putanges-le-Lac :**

8 radiateurs :

Marque, type de produit	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Atlantic, modèle Agilia Devis Legallais	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en aluminium	<b>5 360,27€</b> (avec thermostat)
Muller Intuitiv, modèle Axoo Devis Legallais	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en fonte, ultrafin	<b>7 647,98€</b> (avec thermostat)
Ketsch, modèle Osily Devis Yess	Fluide caloporteur, programmable	<b>3 309,58€</b> (avec thermostat)

**Ecole de Bazoches au Houlme :**

18 radiateurs :

Marque, type de produit	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Atlantic, modèle Agilia Devis Legallais	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en aluminium	<b>14 517,17€</b> (avec thermostat)
Muller Intuitiv, modèle Axoo Devis Legallais	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en fonte, ultrafin	<b>19 790,72€</b> (avec thermostat)
Ketsch, modèle Osily Devis Yess	Fluide caloporteur, programmable	<b>8 126,30€</b> (avec thermostat)

Monsieur Beaufrère remarque que le prix unitaire pour les deux sites semble différer. Monsieur Leroux complète en expliquant que sur le site de Bazoches, les radiateurs installés sont pour quinze d'entre eux de puissance supérieure, le total est donc plus élevé mais le prix unitaire est le même.

Après analyse des devis, la commission scolaire réunie le 31 janvier 2023 et le Bureau réuni le 1er février vous proposent de retenir l'offre de l'entreprise Legallais, pour les radiateurs de marque Atlantic, modèle Agilia pour un total de 16 564,53€ HT soit 19 877,44€ TTC (devis Legallais), la pose étant effectuée en régie par le service technique.

Une subvention au titre de la DETR 2023 peut ainsi être sollicitée au taux de 45 %.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Approuve le projet d'investissement et d'acquisition de radiateurs dans l'école de Bazoches-au-Houlme et à l'école maternelle de Putanges-le-Lac, pour un coût de 16 564,53€ HT, soit 19 877,44€ TTC,
- ✓ Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération au titre de la DETR 2023, rubrique n°5 Etablissements scolaires, sous-rubrique 5.2 Construction, transformation, rénovation de bâtiments scolaires, 5.2.1. local scolaire pré-élémentaire ou élémentaire,
- ✓ Précise que le plan de financement de cette opération s'établit comme suit : Etat au titre de la DETR 2023, taux de 45%, soit 7 454,04€ HT ; part intercommunale, 55%, soit 9 110,49€ HT,
- ✓ Atteste que le projet n'est pas engagé et demande l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions à venir,
- ✓ Demande à monsieur le Président d'inscrire cette dépense au budget 2023,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**3. Projet de sécurisation des écoles de Bazoches-au-Houlme et de Sainte-Honorine la Guillaume : demande de financement au titre de la DETR 2023, Rapporteur M. Duchesne**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Régis Duchesne, Président de la commission éducation et jeunesse.

Monsieur Duchesne rappelle aux membres que la mise en sécurité de l'école élémentaire et de l'école maternelle de Putanges-le-Lac avait été commandée en 2022 et partiellement réalisée. Il serait souhaitable de poursuivre cette opération sur les pôles scolaires de Bazoches-au-Houlme et de Sainte-Honorine-la-Guillaume. Les travaux envisagés concernent la pose de clôtures adaptées (rigides et de hauteur suffisante) et l'installation de portails et de portillons.

Les membres prennent connaissance des devis établis par les entreprises suivantes :

**Ecole de Bazoches au Houleme :**

Entreprise	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Baticlos Devis du 3/02/2023	110 ml clôture, 2 portails et 2 portillons	<b>30 957,67€</b> (pose comprise)
Y Paysage Devis du 2/02/2023	108 ml clôture, 2 portails et 2 portillons	<b>23 649,60€</b> (pose comprise)
Yseux aménagements Devis du 2/02/2023	185 ml clôture et 1 portillon	<b>11 625,60€</b> (pose comprise)

**Ecole de Sainte-Honorine-la-Guillaume :**

Entreprise	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Baticlos Devis du 1/02/2023	149 ml clôture, 2 portails et 2 portillons	<b>41 226,56€</b> (pose comprise)
Y Paysage Devis du 2/02/2023	206 ml clôture, 6 portails et 4 portillons	<b>51 964,80€</b> (pose comprise)
Yseux aménagements Devis du 2/02/2023	198 ml clôture et 2 portails	<b>18 207,60€</b> (pose comprise)

Après analyse des devis, monsieur Duchesne propose de retenir l'offre de l'entreprise Baticlos, pour Bazoches-au-Houleme et Y Paysage pour Sainte-Honorine-la-Guillaume.

En effet, le devis d'Yseux aménagements comporte pour une part une clôture grillagée au lieu de panneaux rigides et un tarif très inférieur aux deux autres et ne peut être retenu.

L'offre d'Y Paysage affiche la prestation la plus chère (75 614,40€ contre 72 184,23€), mais la plus complète. Mais après analyse comparative des devis, sur un même linéaire (149/146) et pour le même nombre de portails et portillons (2 portails et 2 portillons), sa proposition intègre 14 950€ HT de prestations supplémentaires. Aussi, ramené au même niveau de prestation le devis d'Y Paysage correspond à 28 354€ HT, soit 34 024,80€ TTC (offre ajustée pour 146 ml de clôture, 2 portails et portillons). Son offre apparaît alors comme la mieux-disante.

Comme pour le dossier précédent, une subvention au titre de la DETR 2023 peut ainsi être sollicitée au taux de 45 %.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Approuve le projet de sécurisation des écoles de Bazoches-au-Houlme et Sainte-Honorine-la-Guillaume, pour un coût de 54 152,06€ HT, soit 64 982,47€ TTC,
- ✓ Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération au titre de la DETR 2023, rubrique n°5 Etablissements scolaires, sous-rubrique 5.2 Construction, transformation, rénovation de bâtiments scolaires, 5.2.2. Restaurant scolaire, local d'accueil, garderie périscolaire et espaces extérieurs,
- ✓ Précise que le plan de financement de cette opération s'établit comme suit : Etat au titre de la DETR 2023, taux de 45%, soit 24 368,43 HT ; part intercommunale, 55%, soit 29 783,63€ HT,
- ✓ Atteste que le projet n'est pas engagé et demande l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions à venir,
- ✓ Demande à monsieur le Président d'inscrire cette dépense au budget 2023,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

#### **4. Mise en place du tarif de cantine à 1 €, Rapporteur M. Duchesne**

Dossier retiré de l'ordre du jour.

#### **5. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Rapporteur Mme Dauger**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission des finances et du personnel.

Madame Dauger indique que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne sollicite de ses collectivités affiliées, la mise en œuvre, pour leur compte, d'une procédure de mise en concurrence afin de souscrire un nouveau contrat.

En effet, le prestataire actuel a sollicité une renégociation des conditions financières du marché en vigueur, avec des propositions d'augmentation des primes allant jusqu'à 40%.

Le Centre de gestion nous propose donc de mener, avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, une consultation pour désigner un nouvel assureur, à des conditions tarifaires plus satisfaisantes, après un travail d'enquête et de collecte des données auprès de chaque collectivité affiliée. Chaque collectivité restant libre de souscrire ou pas ce futur contrat.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : décès, accidents du travail, maladie imputables au service (CITIS), incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- Pour les agents titulaires ou stagiaires, non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public : accident du travail, maladies professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Le ou les contrats présenteront les caractéristiques suivantes : durée de 4 ans, à effet au plus tard le 1er janvier 2024 et soumis au régime de capitalisation.

Il est proposé d'habiliter le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne à souscrire, dans les conditions précisées ci-dessus pour le compte de la CDC du Val d'Orne, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Décide d'habiliter le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne à souscrire, dans les conditions précisées ci-dessus, pour le compte de la Communauté de communes du Val d'Orne des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **6. Ouvertures de crédits par anticipation avant le vote du budget 2023, Rapporteur Mme Dauger**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission des finances et du personnel.

Madame Dauger, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012- art.37 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Elle informe les membres de la nécessité d'équiper en mobilier l'Espace Services Jeunesse installé dans l'enceinte du collège de Putanges, compte tenu de son ouverture imminente, de commander un système de contrôle d'accès pour le gymnase et d'acquérir un engin thermique (élagueuse) pour le service technique. La dépense d'investissement concernant l'agencement de cette salle estimée à 10 000 € TTC sera inscrite au BP 2023.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
Mobilier 10 000€ TTC	Article 21841	ESJ
Autres bâtiments publics 8 000€ TTC	Article 21318	Salle de sport Contrôle d'accès et chauffage ex-CDC
Matériel 1 000€ TTC	Article 2158	Service technique

Monsieur Leroux complète en soulignant que les jeunes du centre ont sélectionné les meubles pour ce local.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette ouverture de crédit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Accepte l'ouverture de crédits d'un montant de 19 000€ pour couvrir ces dépenses d'investissement, au chapitre 21,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Information Contrat de Territoire, Rapporteur M. Mallard**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission développement économique.

Monsieur Mallard informe le Bureau que la Région Normandie vient de lancer un nouveau dispositif de soutien aux collectivités, le Contrat de territoire.

Conçu pour favoriser un développement équilibré et durable, la Région a engagé une politique de partenariat avec les territoires normands, aussi bien ruraux qu'urbains (communautés de communes, agglomérations, métropole...). Ces "contrats de territoires" permettent de soutenir une dynamique d'investissement et de doter la Normandie d'équipements modernes, attractifs et structurants. Précieux outils d'aménagement, ils se révèlent aussi, en cette période de crise exceptionnelle et historique, comme des accélérateurs majeurs de relance économique, générant activité et emploi.

Monsieur Mallard souligne qu'après le CRTE, conclu avec l'Etat, le Contrat de territoire associera la Région, le Département de l'Orne et la CDC du Val d'Orne.

Une première analyse permettrait de distinguer les projets suivants, sachant que le dispositif prévoit deux étapes, pour être complété, pendant sa durée de cinq ans.

Priorité	Intitulé	Axe principal	CRTE	Montant € HT	Porteur	Taux d'intervention Région
4	Annexe PSLA (friche Sasic)	La santé	X	84 500	PLL	50%
5	Friche bar-restaurant (Palm Beach)	Le tourisme	X	800 000	CDC	
1	Camping du Val d'Orne	Le tourisme	X	1 153 000	PLL	
4	Etude mobilité	La mobilité	X	80 000	CDC	
2	Friche commerciale (trésorerie municipale)	Le foncier économique		513 000	PLL	
2	Tiers lieu	Le foncier économique/Le label RSE	X	2 500 000	CDC	
1	Espace sports et loisirs	Le sport et la jeunesse	X	800 000	CDC	
4	Autopartage	La mobilité		130 000	CDC	
3	Pôle commercial et artisanal (phase 1 ZA Les Courtils)	Le foncier économique/Le label RSE		785 000	CDC	
3	Aménagement place du village	FRADT (aménagement espace et revitalisation centre bourg)		330 000	Bazoches-au-Houlme	

Le territoire du Val d'Orne présentera 10 projets dont 6 sont déjà inscrits dans le CRTE, 6 portés par l'EPCI, 3 pour la ville centre et un par une autre commune.

Tous les projets s'inscrivent dans les politiques régionales sectorielles et intègrent la mise en œuvre effective des transitions écologiques, énergétiques, climatiques, numériques et démographiques.

A noter que notre CDC est classée comme le 6e territoire le plus défavorisé au titre du potentiel fiscal par habitant (cf. annexe de la délibération du 20 juin 2022), pour la Normandie et le plus désavantagé du PETR Pays du Bocage. Ce point répond donc pleinement à l'objectif affiché par la Région de prioriser les intercommunalités les moins favorisées.

Monsieur Grandisre demande une précision sur le projet intitulé « tiers lieux ». Monsieur Leroux indique qu'il s'agit du projet déjà connu de médiathèque, qui figurait au précédent au contrat de territoire 2017/2022.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette nouvelle politique de contractualisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Décide de s'inscrire dans la démarche proposée par la Région Normandie,
- ✓ Engage les démarches nécessaires au dépôt d'un Contrat de territoire,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Informations sur l'OPAH, Rapporteur M. Petit**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire.

Monsieur Petit rend compte des échanges lors des réunions menées en décembre et janvier derniers et des dernières précisions fournies ce jour par le PETR.

L'hypothèse d'un groupement de commandes entre les 3 CDC (Domfront-Tinchebray, Andaine-Passais et Val d'Orne) a été évoquée mais semble compromise par la discontinuité territoriale entre nos 3 EPCI. Le CDHAT va toutefois se renseigner sur une possible dérogation qui serait justifiable par l'étude pré-opérationnelle commune que nous avons menée.

Le CDHAT a également présenté l'éventualité d'engager une OPAH RU (rénovation urbaine) sur le périmètre des communes labellisées Petites Villes de Demain. Ce dispositif vise à favoriser la reconquête du bâti en déshérence dans les communes touchées par une forte vacance de logements en centre-bourg et nécessite des études complémentaires pour être engagé. Après discussion avec les élus et techniciens présents, il s'est avéré que seuls Bagnoles et éventuellement Domfront connaissent des difficultés de ce type et seraient donc intéressés par une OPAH RU. Il a donc été décidé de maintenir, pour le Val d'Orne, l'OPAH telle que nous la connaissons actuellement et de conclure ultérieurement un avenant actant la mise en place d'une OPAH RU pour Bagnoles voire Domfront et ainsi éviter de retarder le lancement de la prochaine OPAH avec les études complémentaires que cette démarche requiert.

Le résultat de l'étude pré-opérationnelle inter-EPCI a été remis et sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission aménagement du territoire.

Le Bureau, lors de sa dernière réunion vous propose de reconduire, sur les bases de la précédente, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, pour une durée de cinq ans. De plus, pour couvrir la période intermédiaire, une prestation complémentaire du CDHAT sera proposée aux habitants, en maintenant le principe de la permanence mensuelle, dès février 2023.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Approuve le principe de lancer, pour cinq ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Orne,
- ✓ Valide les projets de conventions relatifs à la mise en œuvre de l'OPAH et le suivi-animation,
- ✓ Valide le principe d'un groupement de commande avec les CDC d'Andaine Passais et de Domfront Tinchebray Interco pour assurer la mission de suivi animation,
- ✓ Lance la consultation dans le cadre de ce groupement de commande pour retenir un prestataire chargé du suivi animation,
- ✓ Décide de fixer les objectifs de réhabilitation de logements tels qu'ils ont été présentés: périmètre de la CDC, 160 logements (155 propriétaires occupants et 5 propriétaires bailleurs) et budget estimé à 147 500€,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions pour le financement du suivi animation auprès de l'ANAH et du Conseil Départemental de l'Orne,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **8. Projet de vente de la maison de la Forêt Auvray, Rapporteur M. Petit**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire.

Monsieur Petit informe le Conseil que la maison située dans le bourg de la Forêt-Auvray, parcelles cadastrées AB N°50,68 et 264, dont est propriétaire la CDC a été estimée au prix de 64 000€ net vendeur par l'office notarial de Putanges-le-Lac. L'actuel locataire monsieur Rousselle a été informé par constat d'huissier que son bail arrivant à expiration le 8 juin 2023 ne serait pas renouvelé. Parallèlement, une consultation auprès des services des Domaines a été effectuée avant de définir le prix de vente, soit 48 000€, avec un occupant.

Le négociateur de l'étude avait, de surcroit, indiqué que des travaux de réfection des sols, murs et plafonds étaient estimés à 10 000€. Durant les 23 années d'occupation du locataire actuel, les travaux réalisés avaient concerné les ouvrants.

Le locataire a par ailleurs formulé une offre d'achat à 60 000€, net vendeur.

Monsieur Grandsire demande la surface du bien. Monsieur Leroux indique que le logement est de 60 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Décide la vente de la maison située dans le bourg de la Forêt-Auvray, rue de l'Ancienne gendarmerie, 61210, Putanges-le-Lac,

- ✓ Approuve l'offre d'achat du locataire, monsieur Rousselle, au prix de 60 000€, net vendeur,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **9. Contribution SDIS 2023, Rapporteur Mme Dauger**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission des finances et du personnel.

Madame Dauger donne connaissance du montant de la contribution demandée par le SDIS de l'Orne pour les contributions des communes que la Communauté de communes a décidé de prendre en charge et qui s'élève, pour 2023, à la somme de 142 387€.

Pour rappel la contribution 2022 était de 134 364 €, ce qui représente une augmentation de 5,63 %.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Approuve la contribution au SDIS de l'Orne pour l'année 2023,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **10. Convention de prestation de service avec l'AIFR, « entretien du GR 36 », Rapporteur madame Moiteaux**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Isabelle Moiteaux, Présidente de la commission Tourisme et communication.

Madame Moiteaux rappelle aux membres du Conseil qu'à l'occasion d'une campagne de promotion, le sentier de grande randonnée qui traverse notre territoire, le GR36, a été désigné « GR préféré des français ».

Aussi, pour répondre préventivement, aux demandes des visiteurs qui ne manqueront pas de venir marcher sur cet itinéraire, il vous est proposé d'engager, dès maintenant, une campagne dédiée à ce sentier.

L'association Accompagnement Insertion Formation Réussir l'emploi, nous propose un devis d'un montant de 5 875,70€ TTC pour une prestation de débroussaillage, sur une largeur de trois mètres, de broyage de la végétation et de taille et élagage sélectif des rémanents, sur une hauteur de trois mètres.

Ce travail sera réalisé par une équipe de 5 à 6 salariés, sous la responsabilité d'un encadrant technique et concerne 20,61 kilomètres de chemins.

Compte tenu du plan de charge de l'association, une réalisation très rapide est possible, permettant d'aborder la saison touristique sereinement, sans surcharger l'équipe technique qui sera sollicitée par le chantier des écoles.

Monsieur Grandsire signale que pour certaines portions, s'agissant de parties privées, il faudra prévenir les propriétaires.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Décide, pour sa mise en valeur, de procéder à un entretien spécifique du GR 36, sur le territoire de la CDC du Val d'Orne,
- ✓ Approuve la convention de prestation de service N°25-23 FLE EEV, présentée par l'AIFR Bocage pour un montant de 5 875,70€ TTC,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

**11. Convention « Printemps de la chanson » avec le Conseil départemental de l'Orne, Rapporteur Mme Frouel**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, Présidente de la commission culture et sports.

Madame Frouel présente, pour la saison culturelle 2023, un projet de convention avec le Conseil départemental de l'Orne, en vue d'accueillir, sur le territoire de la CDC, un spectacle du festival « Le Printemps de la chanson », saison 2023.

Dans ce cadre, le 15 mars 2023, à 18h, à Bazoches-au-Houlme, le spectacle « Manu Galure, j'ai dormi près d'un arbre » sera proposé.

Le coût de cette opération est fixé à 4 000€ et la part de la CDC arrêtée à la moitié. La totalité des recettes perçues nous sera attribuée.

Le prix des places est fixé à 10€ pour le tarif plein et 5€ pour le tarif réduit. Madame Frouel signale que le Conseil départemental nous éditera les billets au modèle voulu.

Monsieur Grandsire demande s'il sera sollicité en qualité de régisseur. Madame Frouel précise qu'il sera mis en contribution.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :**

- ✓ Décide de participer au festival « Le Printemps de la chanson », saison 2023,
- ✓ Approuve la convention de partenariat entre la CDC du Val d'Orne et le Conseil départemental de l'Orne, pour un montant de 2 000€ TTC,

- ✓ Décide d'arrêter le prix d'entrée à 10€ pour le tarif plein et 5€ pour le tarif réduit,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

### Questions diverses

#### **Remplacement des radiateurs de l'ancien siège de la CDC, Rapporteur M. Pitel**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Jean-Louis Pitel, en charge des bâtiments.

Monsieur Pitel souligne, qu'à l'instar des écoles, le local sis 8 Grande rue, à Putanges-le-Lac, comporte cinq appareils de chauffage dits « panneaux rayonnants », anciens et dont la technique est aujourd'hui dépassée.

Il propose l'examen de plusieurs devis pour les remplacer par des radiateurs plus efficaces :

Marque, type de produit	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Ketsch, modèle Osily	Programmable, pilotable à distance, fluide caloporteur	<b>3 540,84€</b> (avec thermostat)
Muller Intuitiv, modèle Axoo	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en fonte, ultrafin	<b>4 564,18€</b> (avec thermostat)
Atlantic, modèle Agilia	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en aluminium	<b>4 928,44€</b> (avec thermostat)

Monsieur Pitel précise que le service technique assurera la pose des appareils. Il poursuit en soulignant que le local étant susceptible d'être proposé à la location, l'achat de radiateurs de gamme supérieure n'est pas justifié. Aussi, il propose de retenir la technique du fluide caloporteur, déjà plus pertinente que les actuels « panneaux rayonnants ».

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des Membres présents et représentés :**

- ✓ Approuve le projet d'investissement et d'acquisition de radiateurs pour l'ancien siège de la Communauté de communes, pour un coût de 2 950,70€ HT, soit 3 540,84€ TTC,
- ✓ Demande à monsieur le Président d'inscrire cette dépense au budget 2023,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Monsieur Mallard complète en indiquant que l'esthéticienne a visité 3 fois les locaux avec un artisan. Le montant du loyer serait de 670€, par mois, pour un bail commercial. Les aménagements seront assurés par le locataire.

Monsieur Grandsire demande ce que deviendront les archives de la CDC. M. Albertini indique que le classement est opéré et le tri effectué. M. Leroux précise qu'un nouveau local pour les archives serait installé dans un local technique du gymnase.

Monsieur Petit fait un retour sur la réunion des maires de la CDC avec le Sitcom. Il précise qu'une expérimentation va être mise en place qui consiste à expérimenter, en milieu rural, une collecte sélective en alternance, une semaine sur deux, à Giel-Courteilles et Habloville notamment. Après 6 mois et analyse des retours, la méthode sera étendue, les sacs seront fournis et la collecte effectuée en porte à porte. L'objectif est de réduire le contenu des sacs et les tonnages collectés, avec le retrait des déchets fermentescibles, qui représentent un tiers du tonnage collecté.

Monsieur Leroux rappelle la hausse de la fiscalité sur l'enfouissement. Mme Moiteaux complète en indiquant de 18 à 51€ la tonne et que le tri reste la seule alternative.

Monsieur Grandsire et madame Moiteaux indiquent que le syndicat a acheté des composteurs qui seront distribués gratuitement, pour le secteur en expérimentation en priorité.

Monsieur Le Menahes ajoute que la distribution des composteurs est à finaliser.

Madame Moiteaux présente l'opération de broyage à venir avec collecte des déchets verts à PLL (près déchetterie).

Monsieur Grandsire fait une information sur le Symoa et une étude par un cabinet, sur plusieurs cours d'eau qui débutera fin février, pour 2 mois. Il sollicite une information à faire par les communes du passage des techniciens notamment pour les propriétaires et évoque l'organisation de réunions en mairie à prévoir. Il ajoute que le coût de cette étude est de 116 000€, soutenu à 80% subvention par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Secrétaire de séance,

Sylvain GAUDIN



Le Président,

Sébastien LEROUX

